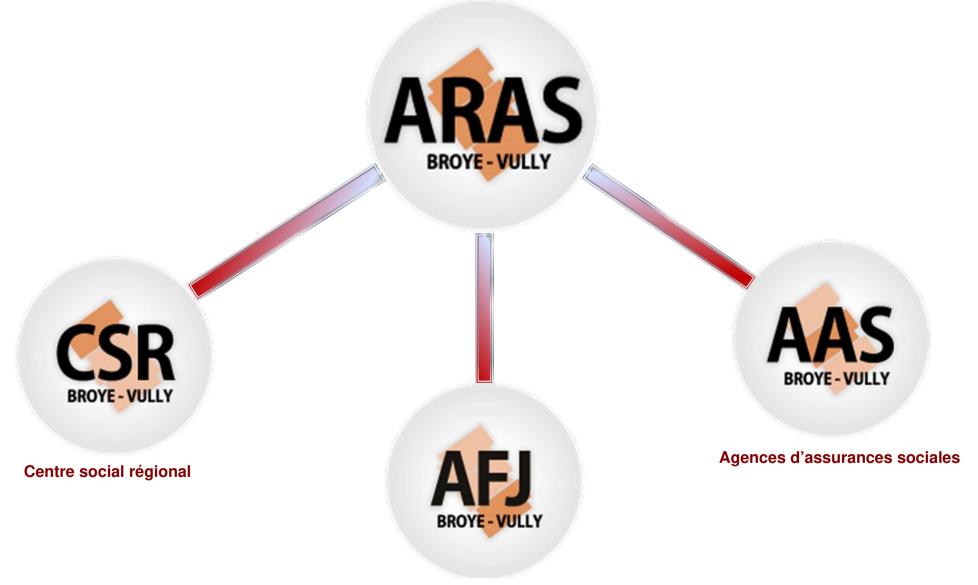
RAPPORT DE GESTION 2022



Accueil familial de jour

Sommaire

Sommaire	2
Le message du président	
Préambule	
1. Instances de l'ARAS Broye-Vully	5
Le Conseil intercommunal	5
Le Comité de direction de l'ARAS Broye-Vully	6
2. Relations cantonales inter-régionales	7
Le Conseil de politique sociale en 2022	
La Conférences des Directeurs	
3. CSR Broye-Vully	8
RI financier	9
Enquêteurs de terrain	13
Prestations d'appui social	
Unité commune ORP-CSR pour la Broye-Vully à Payerne	15
Mesures d'insertion (MIS)	
4. Agences d'assurances sociales	18
Personnel	
Activités des agences	
Recrutement des curateurs volontaires	
Centre Régional de Décision PC Famille (CRD)	20
Finances	
5. Structure de coordination de l'accueil familial de jour	
6. Mandat de gestion administratif de l'ARAJ Broye	
7. Finances	
8. Lexique des abréviations utiles	27
9. Organigramme de l'ARAS Brove-Vully 2022	30

Le message du président

Pour ma troisième année à la tête du Comité directeur de l'ARAS, le millésime 2022 nous a ramenés à un semblant de réalité post-covidienne.

Ce retour à la normale a permis à Michel Berther, Directeur de l'ARAS Broye-Vully depuis 18 ans, de prendre une retraite amplement méritée, à fin septembre, et de partir avec le sentiment du devoir accompli.

Je félicite la nouvelle Directrice, Sonia Costas, pour la transition et le suivi de cette fonction principale. Tout s'est déroulé de manière totalement harmonieuse et professionnelle.

Le Comité directeur a pu tenir ses séances mensuelles, selon le planning initial. Il est agréable de constater que les projets prévus ont pu se mettre en place.

De plus, une révision du règlement du personnel sera proposée, pour début 2023, à un groupe de travail composé de membres du Comité de direction, de la Direction et d'une délégation de collaborateurs.

Au vu du succès de la rencontre avec le législatif payernois en 2021, une soirée d'information et de présentation des structures a été organisée pour les membres du Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, fin novembre. Au vu du succès rencontré à cette occasion, le projet d'exporter la séance dans d'autres communes est en discussion. Il est important de créer ce contact entre les différents acteurs.

Comme on peut l'imaginer, l'activité au sein de l'ARAS est intense et je profite de remercier tous les collaborateurs ainsi que l'ensemble de la Direction pour leur engagement et leur professionnalisme.

Mes remerciements vont aussi aux membres du Comité directeur pour leur aide, leur soutien et leur disponibilité tout au long de l'année.

Au plaisir de vous rencontrer lors de notre prochaine assemblée.

Prenons soin de nous!

Edouard Noverraz

Président

Préambule



Pour l'ARAS Broye-Vully l'année 2022 a été une année de changements au sein de la Direction.

M. Michel Berther nous a quitté le 30 septembre 2022 pour une retraite bien méritée après 18 ans de bons et loyaux services en tant que Directeur de l'ARAS Broye-Vully. Il a toujours eu à cœur de défendre notre région d'action sociale avec justesse, rigueur et enthousiasme. Nous le remercions pour toutes ces années de travail et de dévouement pour son personnel et pour la région Broye-Vully.

J'ai repris le poste de Directrice de l'ARAS Broye-Vully dès le 1^{er} octobre 2022. Avant cette date, j'ai travaillé comme adjointe de direction et responsable du CSR durant 13 ans aux côtés de M. Berther. Je me réjouis de relever ce défi et vous assure d'ores et déjà que je vais m'investir pleinement dans cette nouvelle fonction. Je tiens à remercier le Comité de direction pour la confiance qu'il m'a témoignée en me nommant à ce poste et pour leur soutien à l'ARAS.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à Mme Mélanie Progin-L. qui a repris le poste d'adjointe de direction et responsable du CSR depuis le 1^{er} mai 2022. Je lui souhaite autant de plaisir et de beaux défis à relever que j'ai eu la chance d'avoir durant toutes mes années passées à ce poste.

L'année 2022 a été marquée par la mise en production de la nouvelle application informatique KIBE pour l'unité de la Petite enfance. Revoir les processus de travail, ainsi que former les collaborateurs à l'interne et dans les structures d'accueil de la petite enfance, en plus de coordonner les flux d'informations entre nos collaborateurs, les structures d'accueil de la petite enfance et les parents a été un travail qui a demandé une

implication et un investissement importants du personnel de ce secteur de l'ARAS. Je les remercie par la présente pour leurs efforts qui ont permis à tous-toutes les collaborateurs-trices de s'approprier ce nouvel outil de travail indispensable. Un remerciement tout particulier à M. Samuel Crudo, responsable de l'unité de la Petite enfance, qui a mené ce projet avec beaucoup d'enthousiasme et de professionnalisme.

Pour l'unité des Assurances sociales et le CSR, ce fut également une année de défis. Les collaboratrices et la responsable des agences d'assurances sociales ont accueilli et formé trois nouvelles collaboratrices. Au CSR, les collaborateurs-trices et les responsables ont accueilli et formé cinq nouveaux-elles collaborateurs-trices Ces défis ont été relevés avec beaucoup de soin et d'enthousiasme, je les en remercie tous.

Je tiens à remercier chaleureusement également tous-tes les collaborateurs-trices de l'ARAS Broye-Vully qui se sont fortement engagé-e-s au quotidien pour remplir leurs tâches en faveur de la population et des communes du district de la Broye-Vully durant toute l'année 2022.

Le Comité de direction et tous-tes les collaborateurs-trices de l'ARAS Broye-Vully ont œuvré dans le cadre de leurs fonctions au service de la population du district de la Broye-Vully, qui reste et doit rester au centre de nos préoccupations et de nos actions.

Le Comité de direction et la Direction de l'ARAS restent bien entendu très volontiers à votre entière disposition si vous souhaitez de plus amples informations.

Sonia Costas

Directrice

1. Instances de l'ARAS BROYE-VULLY

Le Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal s'est réuni le 21 juin 2022 à 19h00 à la Grande salle communale de Corcelles-près-Payerne. Madame Valérie Hadorn, Présidente, ouvre la séance :

Assermentations

Plusieurs délégués sont à assermenter.

La Présidente demande à Madame Kim Gigon ainsi que Monsieur Nicolas Schmid de venir devant l'assemblée. Au terme de la lecture du serment, Madame Hadorn procède à l'appel individuel des délégués qui prêtent serment. La Présidente les remercie pour leur engagement et leur souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de leur mandat.

Election d'un nouveau membre du CODIR et assermentation

Suite à la démission du Comité de direction de l'ARAS Broye-Vully de Monsieur Johann Theux de la commune de Faoug, Madame Sylvie Gomes da Silva, de la commune de Faoug également, a été proposée pour le remplacer. La Présidente demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures pour le poste. Aucune autre personne ne s'étant proposée, la nomination de Madame Sylvie Gomes da Silva est acceptée. La Présidente demande à Madame Sylvie Gomes da Silva de venir devant l'assemblée. Au terme de la lecture du serment, Madame Hadorn procède à l'appel de cette dernière qui prête serment. La Présidente la remercie pour son engagement et lui souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de son mandat.

Adoption de l'ordre du jour

Tous les délégués ont reçu l'ordre du jour avec la convocation à la présente assemblée. La Présidente soumet une modification en l'ajout d'un point 4a Assermentation d'un membre du CODIR. Aucune remarque ou modification n'étant formulée, l'ordre du jour proposé avec la modification annoncée est accepté à l'unanimité.

Les procès-verbaux des séances des 9 juin 2021 et 29 juin 2021 ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil intercommunal Rapport de la commission de gestion par Madame Nathalie Ischer, déléguée de la commune d'Hermenches

La commission de gestion propose à l'assemblée d'accepter les comptes et bilan 2021 tels que présentés et d'en donner décharge aux vérificateurs ainsi qu'au Comité de direction. Le Conseil intercommunal a approuvé à l'unanimité les comptes et le rapport de gestion 2021 de l'ARAS Broye-Vully.

Rapport de la commission de gestion par Madame Nathalie Ischer, déléguée de la commune d'Hermenches propose à l'assemblée d'accepter le budget 2023 tel que présenté

Le budget 2023 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil intercommunal.

La Présidente clôt la séance à 20h03.

Le Comité de direction de l'ARAS Broye-Vully

La composition du Comité de direction a été la suivante en 2022 :

Président : Monsieur Edouard Noverraz, Municipal à Payerne

Vice-président : Monsieur Tony Ruano, Municipal à Avenches

Membres:

Madame Aliette Rev Municipale à Lucens

Madame Ariane Baux Jaquemet Municipale à Corcelles-près-

Payerne

Monsieur Tony Kaeser Municipal à Henniez

Monsieur Felix Sturner Municipal à Moudon

Monsieur Johann Theux
Municipal à Faoug (jusqu'en mai

2022)

Madame Sylvie Gomes da Silva Municipale à Faoug (de juin

2022 à août 2022)

Secrétaire:

Madame Sonia Costas Renz Adjointe de direction (jusqu'en

août 2022)

Madame Mélanie Progin-Liatti Adiointe de direction (dès

septembre 2022)

Participation avec voix consultative :

Monsieur Michel Berther Directeur (jusqu'en septembre

2022)

Madame Sonia Costas Renz
Directrice (dès octobre 2022)

Madame Mélanie Progin-Liatti Adjointe de direction

Au cours des 6 séances qu'ils ont tenues sur l'année, le Comité de direction a principalement traité les thèmes suivants :

- Financement du CSR par rapport au Revenu d'Insertion (RI);
- Financement des AAS et des AFJ par les communes ;
- Financement des AAS pour le travail lié aux CRD / PC Familles ;
- Questions de personnel pour le CSR, les AAS, le CRD et l'Accueil familial de jour ;
- Changements dans la direction de l'ARAS en 2022;
- Projet de nouveaux locaux pour le CSR, l'AAS et la Petite enfance ;
- Projet de création de places en crèche pour les familles au RI;
- Rénovation des locaux de l'AAS d'Avenches ;
- Modification des statuts et du règlement du personnel de l'ARAS;
- Indexation des salaires pour 2023 ;
- Formation continue du personnel.

Nous tenons à remercier les membres du Comité pour leur investissement et leur intérêt porté à l'action du CSR, des AAS, de l'AFJ et du secteur Parascolaire. Cet engagement est essentiel si l'on veut que l'ARAS Broye-Vully fonctionne et se développe de manière harmonieuse en faveur de la population de notre district.

2. Relations cantonales et inter-régionales

Nous tenons à relever ici les très bonnes relations entretenues par le Comité de l'ARAS Broye-Vully et la Direction du CSR avec les représentants des dix autres régions d'action sociale du canton de Vaud.

Les liens avec les représentants des autres régions du canton et le canton sont assurés au travers des instances suivantes :

- Le Conseil de politique sociale ;
- Le Conseil des régions RAS et de son Bureau (Présidents et directeurs);
- La Conférence des directeurs de CSR et la DGCS :
- Les 3 commissions thématiques qui s'occupent du RI financier et Assurances sociales, de l'Appui social et de la Formation.

Le conseil de politique sociale en 2022

Présidence

Monsieur Laurent Wehrli, conseiller national

Représentants des ARAS et des communes

Madame Christine Chevalley, Présidente du Conseil des régions RAS Madame Emilie Moeschler, Municipale à Lausanne Madame Valérie Induni, Présidente ARAS Morges-Aubonne-Cossonay Madame Chantal Weidmann Yenny, Présidente UCV Monsieur Jean-François Clément, Membre comité UCV Monsieur Raoul Sanchez, Vice-Président de l'AdCV

Représentants de l'État

Madame Rebecca Ruiz, Cheffe du DSAS Madame Cesla Amarelle, Cheffe du DFJC, jusqu'en juin 2022 Madame Isabelle Moret, Cheffe du DEIEP, dès juillet 2022 Monsieur Philippe Leuba, Chef du DEIS, jusqu'en juin 2022 Monsieur Vassilis Venizelos, Chef du DJES, dès juillet 2022

Secrétariat

Caroline Knupfer, Adjointe politique sociale et formation, DGCS-DSAS

Le conseil des régions

Le Conseil des Régions est une instance qui réunit tous les Présidents et tous les Directeurs des ARAS du canton de Vaud. Il se réunit pour discuter et prendre position pour tout ce qui touche au RI, aux Agences d'assurances sociales et plus largement au domaine social dans son ensemble.

La Conférences des Directeurs

La Conférence des Directeurs est une instance qui réunit les 10 Directeurs des différentes ARAS. Elle a pour but d'avoir une vision partagée entre les 10 régions d'action sociale pour la mise en application et la mutualisation des législations concernant ses différents domaines d'intervention afin de répondre aux adaptations, évolutions et changements des politiques sociales.

Pour ce faire, 3 commissions thématiques et transversales ont été mises sur pied par la Conférence des Directeurs, avec des représentants de chaque région, que cela soit des CSR ou des AAS.

Les membres de la Direction de l'ARAS Broye-Vully ont participé activement à différents groupes de travail au niveau cantonal, à savoir :

- Séances de coordination entre les directions DGCS et ARAS;
- Le financement des CSR;
- Le financement des AAS et du secteur des PC Familles ;
- La Commission thématique d'appui social ;
- La gestion du Centre régional de décision pour les PC Familles ;
- La mise en place des Unités communes CSR-ORP ;
- La mise en place du système informatique MAORI.

3. CSR Broye-Vully



Durant cette année 2022, des jours de formation continue ont été suivis dans les domaines suivants :

- Introduction aux assurances sociales :
- Introduction aux nouveaux collaborateurs ;
- Lumira (système de monitoring);
- Système informatique MAORI RI financier;
- Système informatique MAORI Appuis social;
- Supervision pour les AS;
- · Le leadership pour les responsables d'équipe ;
- Protocole d'intervention sociale ;
- Prévenir les risques du burn-out ;
- Prévention de la violence ;
- Certificat asfc en management pour responsable d'équipe;
- Certificat asfc en leadership pour responsable d'équipe ;

- Savoir prévenir et désamorcer les situations conflictuelles : agressions, manipulations, conflits ;
- Assurance-invalidité :
- Dispositif JAD;
- Logement : Métiers de l'appui social ;
- Relation d'aide : Conduite d'entretien ;
- Du bon usage de ses émotions en entretien ;
- L'accompagnement des personnes issues de la migration victimes de traumatismes et impacts sur l'intervenant;
- Journée annuelle contre la violence domestique ;
- Webinaire : Cyber-attaque ;
- Mesures d'insertion sociale (MIS);
- Préparation à la retraite.

RI financier

2022 marque la fin des mesures liées à la situation COVID-19 et le retour à la normale. Durant cette année, nous avons mis en place nos deux cellules de conformité. L'une de ces cellules est dédiée à l'Appui social, tandis que l'autre traite du RI financier.

L'objectif poursuivi par la cellule conformité RI est d'assurer la qualité et la conformité des demandes RI en regard des directives cantonales. Précédemment, ces contrôles étaient réalisés par les responsables d'unité. En raison de la charge de travail de ces responsables, nous avons fait le choix de déléguer cette tâche à des gestionnaires de dossiers spécialisés. Ainsi, deux collaboratrices ont été formées comme « gestionnaires de dossiers spécialisées » par les responsables d'unité. La cellule conformité RI a été lancée au mois d'octobre. Active depuis quelques mois seulement, cette cellule va continuer d'augmenter ses activités. Actuellement, la cellule conformité traite les demandes d'ouverture de dossier RI ; à terme, elle assumera également les tâches de révision des dossiers ainsi que l'analyse des dossiers concernant des propriétaires immobiliers. Mmes Drezet et Rey, ainsi que M. Tapia, tous les trois responsables d'unité RI, se sont beaucoup investis dans la formation de ces gestionnaires de dossiers spécialisées et nous les remercions de l'encadrement fourni ainsi que de l'énergie consacrée au lancement de la cellule conformité.

Prestations et volume de travail du CSR

En cas de difficultés financières importantes, chaque citoyen suisse peut s'adresser au service social de son domicile. Au niveau fédéral, les normes CSIAS sont la base théorique de référence. Puis, chaque canton rédige ses propres lois et règlements qu'il entend appliquer.

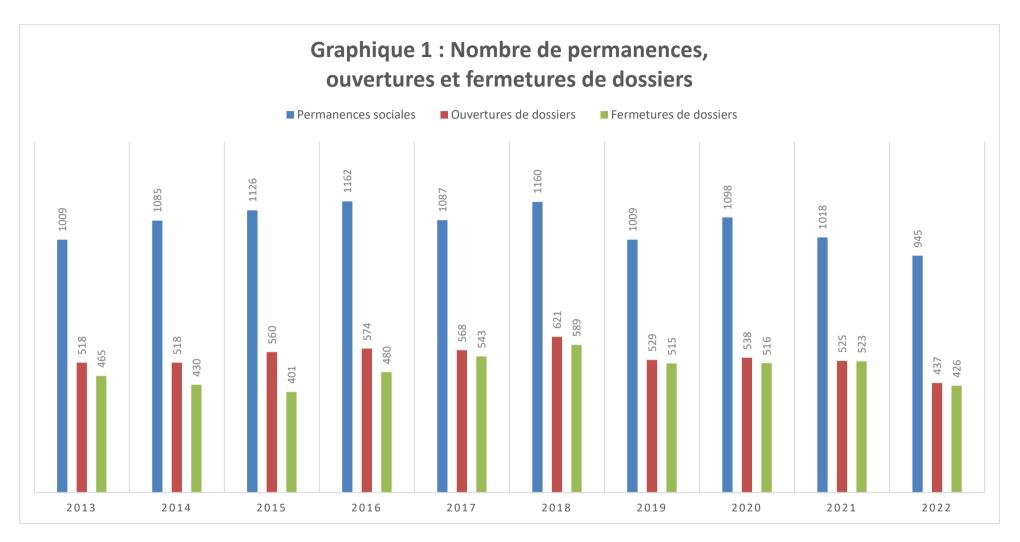
Les autorités d'application de la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) sont les administrations qui octroient le Revenu d'Insertion (RI) aux personnes dont les apports financiers se situent au-dessous du minimum vital défini par les barèmes cantonaux.

Le Centre Social Régional (CSR) de la Broye-Vully est l'Autorité d'Application (AA) compétente pour les 31 communes du district de la Broye-Vully.

L'aide sociale applique strictement le principe de subsidiarité. C'est-à-dire que le droit à une prestation financière du RI ne se fera qu'en tout dernier recours et uniquement s'il n'y a aucun droit à une autre assurance sociale. Bien que l'ensemble du système de sécurité sociale soit subsidiaire au RI, il arrive régulièrement que l'aide sociale intervienne comme avance sur prestations d'une autre assurance sociale.

Le CSR de Payerne et son antenne de Moudon disposent ensemble de 9 demi-journées de permanence hebdomadaires qui permettent de recevoir jusqu'à 27 nouvelles situations par semaine.

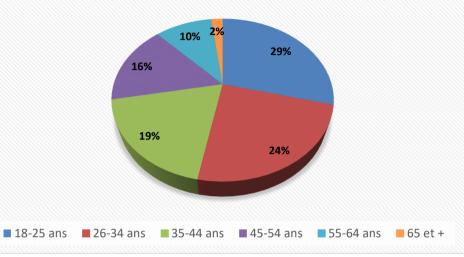
L'accueil, le soutien social, l'orientation et le conseil aux citoyens en difficulté sont la base de notre administration. Le CSR permet bien souvent de renseigner des personnes qui ne sauraient où trouver l'information ailleurs.



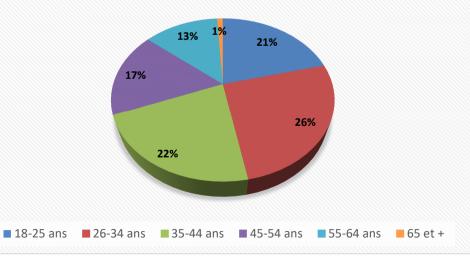
Lorsqu'un habitant de la Broye-Vully vaudoise a besoin d'aide, il peut s'adresser à notre CSR. Un rendez-vous de permanence lui est donné avec un assistant social afin d'évaluer sa situation, l'orienter vers la bonne prestation ou le bon organisme, lui offrir des conseils et du soutien.

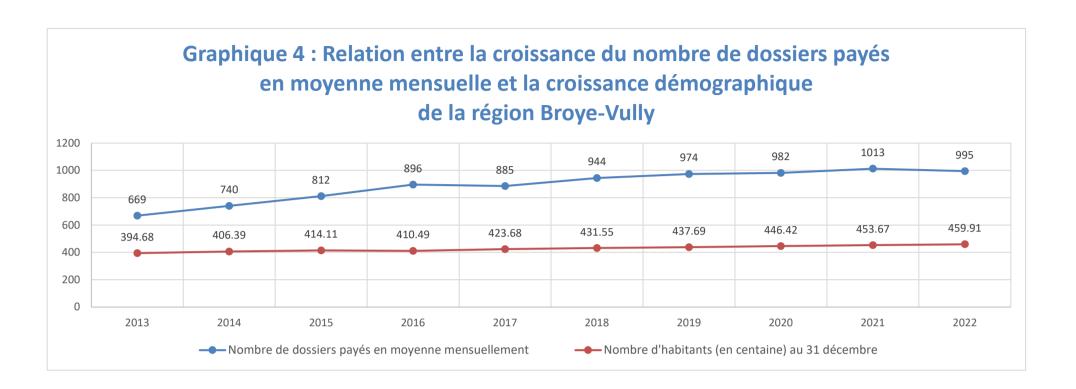
Les travailleurs sociaux ont assuré 945 rendez-vous de permanence en 2022. De ces 945 situations, un peu moins de 50% bénéficie d'une aide financière du CSR. Cela montre le travail d'orientation, de conseil et de soutien qui est offert par nos collaborateurs même s'il n'y a pas de prestation financière octroyée.





Graphique 3 : Nombre de fermetures de dossiers RI selon l'âge des demandeurs

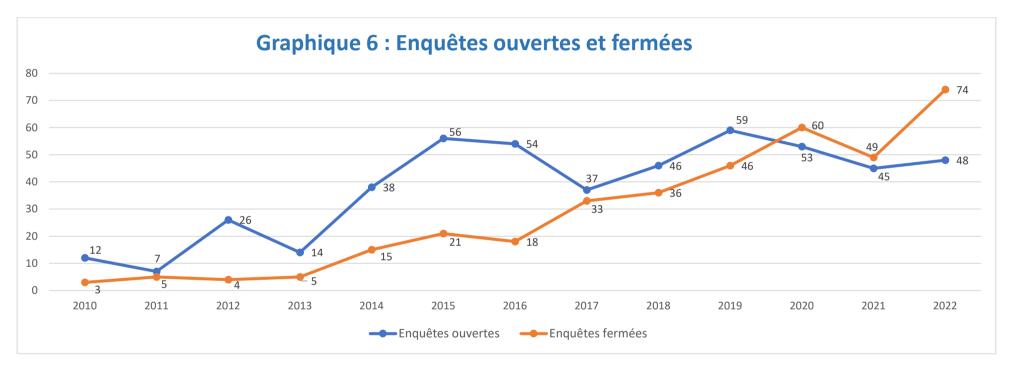




Enquêteurs de terrain

Les enquêteurs complètent notre infrastructure de contrôle administratif et prennent en charge, sur mandat de la Direction, des enquêtes qui nécessitent une intervention de terrain impossible à réaliser par le personnel administratif.

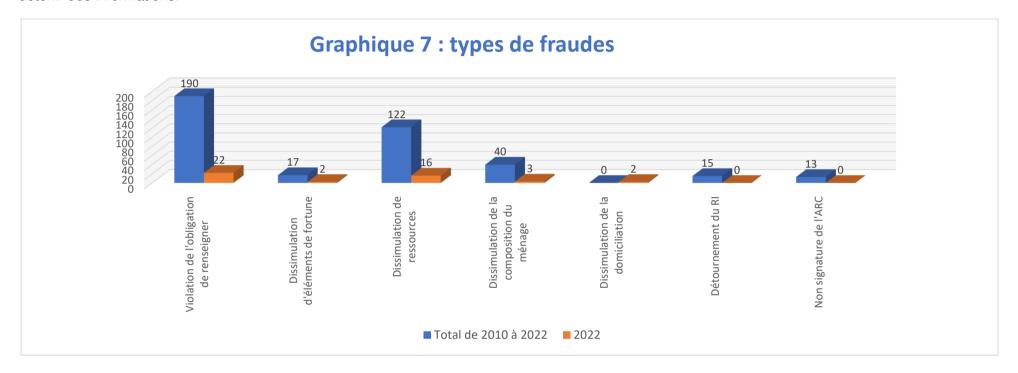
Le secteur des enquêtes représente 3 collaborateurs ayant un équivalent plein temps de 1,4 poste de travail d'enquêteurs et 0,2 d'assistante administratif.



L'enquêteur doit impérativement travailler dans un cadre légal fixé par la loi sur l'action sociale (LASV) et son règlement d'application (RLASV) qui respecte la vie privée des personnes sous enquête.

En cas de nécessité (technique, sécurité, visite domiciliaire, complexité du dossier, audition, etc...) l'enquêteur peut travailler en tandem en faisant appel à un collègue désigné.

La formation spécifique et son expérience lui permettent de mener à terme des filatures, des surveillances, des recherches aux niveaux bancaires, assurances sociales, employeurs, informatiques, etc... Il collabore avec les divers organes internes, communaux, cantonaux ou tiers susceptibles de détenir des informations.



Une enquête peut comporter plusieurs types de fraudes, ci-dessus les 7 types de fraudes pour lesquelles une enquête a été réalisée entre 2010 et 2022.

La somme totale des indus découverts par le secteur des enquêtes s'élève à Fr. 337'741.80 pour l'année 2022 pour 20 dossiers. 54 enquêtes ont été conclues sans indu.

En plus des enquêtes habituelles comptabilisées dans les statistiques, les enquêteurs effectuent des recherches rapides avant l'ouverture de certains dossiers ou en cours de suivi lorsque les situations paraissent peu claires.

Prestations d'appui social

En 2022, tout comme pour la partie RI financier, la partie Appui social a vu la naissance de sa cellule de conformité. Deux assistantes sociales ont été engagées en qualité « d'assistantes sociales spécialisées ». Leur rôle est de vérifier la conformité des dossiers, ceci en lien avec les directives cantonales : orientation du bénéficiaire vers l'Unité commune, clôture du bilan initial dans les 3 premiers mois, validité et suivi des procédures, etc. Mme Fasel-Rolle, responsable de l'Appui social, a œuvré à la mise sur pied de cette cellule de conformité. Elle a formé les deux assistantes sociales à leur nouvelle fonction et a mis en place tous les éléments organisationnels nécessaires. En 2023, ce projet sera poursuivi, avec de nouvelles tâches qui seront attribuées à la cellule conformité de l'Appui social afin d'augmenter davantage la qualité de nos prestations et la conformité des suivis dans un objectif d'amélioration continue.

Unité commune ORP-CSR pour la Broye-Vully à Payerne

Depuis sa création en février 2022, l'Unité commune (UC) située dans les locaux de l'ORP de Payerne poursuit sa mission. Elle est un centre de compétences spécifiques qui met à disposition des bénéficiaires du RI une prise en charge orientée vers la réinsertion professionnelle qui s'appuie sur les compétences des assistants sociaux qui travaillent en étroite collaboration avec les conseillers en personnel de l'ORP en vue d'établir une stratégie commune de réinsertion.

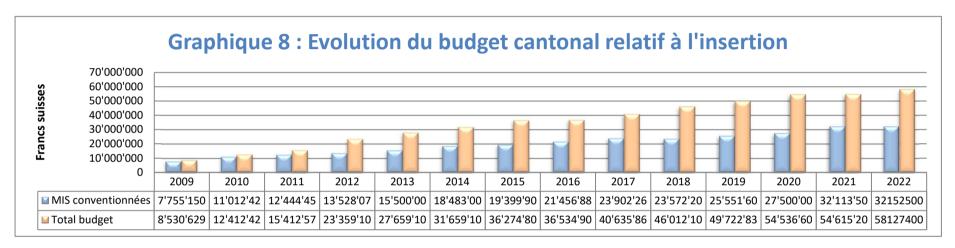
Cette stratégie commune favorise l'intégration durable dans le marché du travail des bénéficiaires du RI et permet de prévenir et de traiter les freins sociaux et professionnels compliquant l'insertion professionnelle.

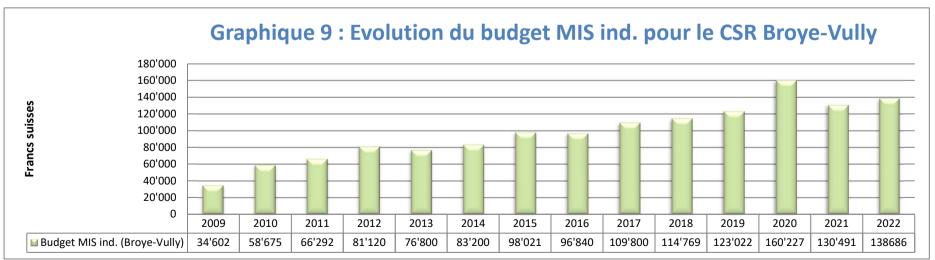
Ainsi, l'UC assure une prise en charge globale et personnalisée des bénéficiaires du RI et renforce les moyens d'intervention socio-professionnels des ORP et CSR.

Nous tenons à souligner l'excellente collaboration et synergie développées entre les cadres de l'ORP et du CSR engagés dans l'amélioration continue des processus de cette entité et les remercions pour le travail effectué depuis la naissance de cette Unité commune qui est venue enrichir les moyens à disposition en termes de réinsertion pour notre population.

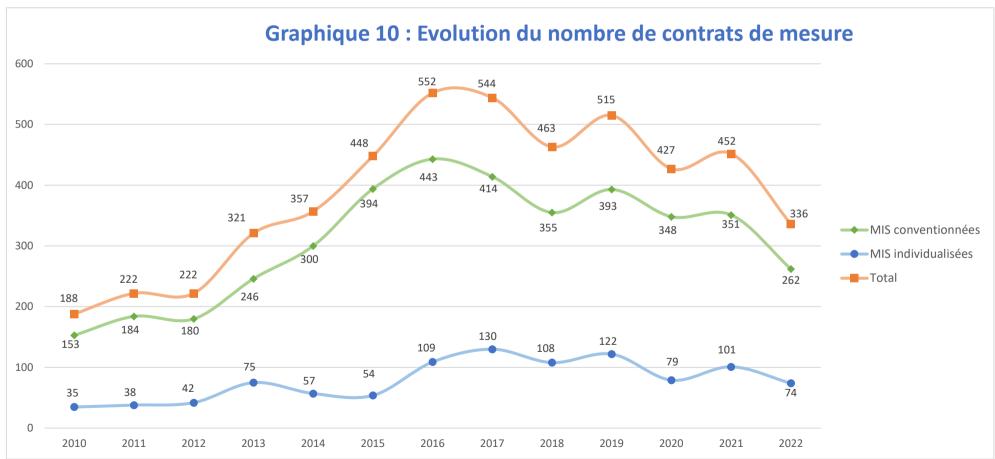
Mesures d'insertion (MIS)

Le budget cantonal 2022 attribué aux mesures d'insertion se réparti en 4 enveloppes. Une première enveloppe de Fr. 32'152'500.- est dévolue aux MIS standards. Ces mesures sont cataloguées par le canton et accueillent simultanément plusieurs bénéficiaires. Une deuxième enveloppe de Fr. 2'000'000.- est dévolue aux mesures individualisées. Ces mesures ne sont en principe pas cataloguées et répondent à des besoins spécifiques et individuels des bénéficiaires. La part de cette enveloppe qui revient à notre CSR est de Fr. 138'686.-. Une troisième enveloppe de Fr. 7'040'800.- concerne les projets spécifiques mis en place par le canton. La dernière enveloppe concerne le soutien aux apprentis par le biais du dispositif FORJAD de Fr. 16'934'100.-.





Concernant le travail d'insertion au sein de notre CSR, l'année 2022 est une année marquée par une baisse du nombre de contrats de mesure. En effet, malgré la levée des restrictions sanitaires, comparativement à l'année précédente, nous observons une baisse du nombre de mesures mises en place. Cette baisse pourrait s'expliquer par la mise en place de l'Unité commune ORP-CSR qui octroie à nos bénéficiaires des mesures d'insertion professionnelle du catalogue de mesures de l'ORP et non uniquement du catalogue de mesures du RI. Nous avons également dû faire face à plusieurs congés maternité au sein du secteur AS qui ont pu avoir une incidence sur le nombre de mesures octroyées. Au total 336 contrats de mesure ont été établis par les AS de notre CSR en 2022, dont 262 contrats de mesure conventionnée et 74 contrats de mesure individualisée. Sur l'ensemble de ces contrats, 66% concernent les bénéficiaires de la région de Payerne alors que 34% impliquent les bénéficiaires rattachés à l'antenne de Moudon. D'autre part, 208 femmes et 128 hommes ont bénéficié d'une mesure durant l'année 2022. Parmi les mesures conventionnées, 101 contrats concernaient des mesures de Transition en faveur des jeunes de moins de 25 ans à la recherche d'une place d'apprentissage.



4. Agences d'assurances sociales



L'ARAS Broye-Vully assume la gestion des Agences d'Assurances Sociales (AAS), ceci conformément au règlement sur les agences d'assurances sociales (RAAS) du 28 janvier 2004.

Voici une brève présentation des 4 agences avec l'indication des communes rattachées à chacune d'elle (Etat au 31.12.2022) :

Agence d'assurances sociales d'Avenches Rue Centrale 33, 1580 Avenches

Communes desservies :	
Avenches	Faoug
Cudrefin	Vully-les-Lacs

Agence d'assurances sociales de Lucens Avenue de la Gare 4B, CP 38, 1522 Lucens

Communes desservies :	
Champtauroz	Prévonloup
Curtilles	Treytorrens
Dompierre	Valbroye
Henniez	Villars-le-Comte
Lovatens	Villarzel
Lucens	

Agence d'assurances sociales de Moudon Place St-Etienne 6, CP 18, 1510 Moudon

Communes desservies :	
Bussy-sur-Moudon	Ropraz
Chavannes-sur Moudon	Rossenges
Corcelles-le-Jorat	Syens
Hermenches	Vucherens
Moudon	Vulliens

Agence d'assurances sociales de Payerne Rue des Terreaux 1, CP 144, 1530 Payerne

Communes desservies :	
Chevroux	Missy
Corcelles-près-Payerne	Payerne
Grandcour	Trey

Personnel

Le personnel (sans les 2 postes d'apprentis et avec les EPT pour les prestations transversales – comptabilité et RH) des 4 agences et du CRD représente 11.05 EPT. Ce personnel est placé sous l'autorité d'une responsable d'unité Assurances sociales.

La responsable d'unité Assurances sociales réunit le personnel des 4 agences pour des rencontres d'informations et d'échanges sur des cas pratiques et sur les nouveautés qui ne manquent pas dans ce domaine d'activité. Ces rencontres se sont déroulées en avril et septembre 2022.

Formation continue du personnel des agences

En 2022, l'ensemble du personnel des AAS a suivi une demi-journée de formation continue sur les prestations LHPS (BRAPA, OCBE, RDU).

Activités des agences

Les Agences d'Assurances Sociales (AAS) sont les relais régionaux entre la population et la Caisse Cantonale Vaudoise de Compensation AVS (CCAVS), l'Office Vaudois de l'Assurance Maladie (OVAM) et l'Office de l'Assurance-Invalidité pour le canton de Vaud (OAI).

Ainsi, les AAS touchent aux principaux régimes de notre sécurité sociale et traitent les deux aspects des assurances sociales, à savoir : le contrôle de l'affiliation (et l'affiliation éventuelle) en matière d'AVS, AI, AC, APG, Assurance-Maladie et le traitement des demandes d'affiliations et de prestations diverses.

Les AAS sont également très sollicitées pour les révisions de dossiers en cours, notamment ceux de bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, de bénéficiaires d'allocations familiales pour personnes sans activité lucrative, de bénéficiaires de prestations complémentaires pour famille et rente-pont ou encore des bénéficiaires de subsides pour les primes d'assurance-maladie.

Les AAS sont également chargées du contrôle de l'affiliation obligatoire à l'assurance-maladie (LAMAL) et vérifient en conséquence que tous les nouveaux arrivants de l'étranger ainsi que les nouveau-nés soient couverts selon la LAMal.

La gestion de ces dossiers engendre un travail considérable (annonces des engagements, demandes de renseignements, mises à jour de la situation financière pour les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, de prestations complémentaires pour familles et rente-pont, révisions du droit pour les bénéficiaires d'allocations familiales pour personnes sans activité lucrative, gestion des mutations diverses, soit changements de domicile, d'état civil, décès, naissance, etc.).

Recrutement des curateurs volontaires

Les AAS collaborent également au recrutement des curateurs volontaires. L'activité consiste à assurer un premier contact avec les personnes intéressées à assumer une curatelle. Les AAS doivent contacter rapidement les candidats et planifier un entretien utile d'une part à renseigner la personne sur cette activité, mais également à recueillir un certain nombre d'informations sur le profil de la personne, ses motivations, ses compétences, etc.

Depuis janvier 2022, le SCTP a mis à disposition des AAS un nouvel outil informatique, le Registre des curateurs et curatrices privés volontaires (RCPV). Cette application a été conçue pour effectuer toutes les démarches liées à la mission des AAS dans le cadre du recrutement de curateurs et curatrices volontaires (enregistrement des candidats, vérification des données personnelles avec SiTi, inscription des informations collectées pendant l'entretien, interaction avec la

responsable du recrutement au SCTP, impression des données collectées à remettre aux candidat-e-s, exportation des listes et des rapports statistiques). Le SCTP se charge de la suite de la procédure, notamment la formation des curateurs volontaires, menant à la nomination de curateurs par les Justices de Paix.

En 2022, nous avons compté 17 candidats, ce qui a généré 13 entretiens. Ce sont 3 collaboratrices des AAS de Lucens et de Payerne, ainsi que la responsable d'unité, qui ont assuré cette tâche. Nous pouvons estimer le temps de travail consacré à cette tâche à environ 50 heures sur la période concernée. Cette activité est financée par le canton.

Centre Régional de Décision PC Famille (CRD)

Suite aux modifications légales ayant permis la décentralisation du traitement des dossiers de Prestations Complémentaires pour Famille,

l'AAS de Payerne fonctionne en qualité de Centre Régional de Décision PC Famille depuis le mois d'octobre 2016. Cela signifie que nous gérons les dossiers de A à Z, soit de la demande à la décision. Nous nous chargeons également de traiter les remboursements des frais médicaux et des frais de garde des enfants si un lien de causalité est établi.

Ainsi, en 2022, nous avons traité 219 nouvelles demandes et procédé à la révision annuelle de 280 dossiers. A cela s'ajoute plus de 1'000 révisions faisant suite à divers changements de situation financière ou familiale pour les dossiers en cours et le traitement de 7662 factures de frais médicaux ou de garde d'enfant.

Notre CRD a été audité en octobre 2022 par l'UCAE. Le rapport final n'a, à ce jour, pas encore été transmis au CRD.

Finances

Les comptes de l'ARAS Broye-Vully comportent un chapitre (7130) consacré spécifiquement au secteur des assurances sociales. Comme indiqué lors de l'assemblée intercommunale, les Agences d'Assurances Sociales sont entièrement financées par le Canton depuis 2022.

Un nouveau chapitre dédié au CRD (7135) a été ouvert, il est également entièrement subventionné par le Canton.

Le tableau ci-dessous permet de se rendre compte de la diversité, de la complexité et de l'importance en nombre de l'activité des AAS.

Types de demandes, de prestations ou d'affiliations	Avenches	Payerne	Lucens	Moudon	Total
Demandes de rentes AVS + impotence + futures rentes	37	93	76	62	268
Demandes Al pour adultes et mineurs	0	5	6	3	14
Demandes et Révisions Allocations Familiales	39	105	47	57	248
Demandes d'allocations de maternité	14	25	19	20	78
Demandes de Prestations Complémentaires AVS/AI	57	124	71	78	330
Révisions de Prestations Complémentaires AVS/AI	78	100	63	56	297
Remboursements frais de guérison PC AVS/AI	1079	2495	1289	1319	6182
Demandes de Rente Pont	3	8	3	14	28
Révision Rente Pont	0	0	1	0	1
Information, contrôle et affiliations, dénonciations AVS	75	483	275	273	1106
Autres AVS (splitting/APG/Bonif/remise)	24	92	86	102	304
Annonces de mutations diverses à la Caisse	306	621	517	546	1990
Demandes de subside Lavlamal (y compris par internet)	256	426	244	319	1245
Révisions de subside Lavlamal	4	14	7	136	169
Contrôles affiliation et dénonciation LAVAMal	241	481	204	264	1190

Nous pouvons compléter ces statistiques en précisant que le nombre de passages dans les AAS a augmenté en 2022, soit près de 12'400 passages en 2022 contre 10'900 en 2021.

5. Structure de coordination de l'accueil familial de jour



L'ARAS Broye-Vully gère et organise la Structure de coordination pour l'Accueil Familial de Jour (AFJ).

Elle est compétente pour toutes les communes membres de l'ARAS Broye-Vully ayant adhéré au réseau. A ce titre, la Structure de coordination applique les dispositions de la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) relatives à la surveillance et à l'autorisation de l'accueil familial de jour.

Tâches et activité

Nous fonctionnons conformément à la LAJE puisque les accueillant-e-s sont engagées par l'ARAS Broye-Vully et que les parents paient la pension à l'ARAJ selon un barème qui tient compte de leur revenu. Le calcul du revenu déterminant permettant de facturer les prestations aux parents requiert un travail d'analyse conséquent des pièces financières transmises par les familles. Ce travail minutieux est fait avec professionnalisme par le secteur administratif de l'unité Petite enfance de l'ARAS Broye-Vully. De plus, nous traitons toute la question des RH pour les accueillant-e-s et leur versons leurs salaires mensuellement.

Dans une volonté de modernisme et de baisser significativement notre consommation de papier, l'unité de la Petite enfance (ARAJ) a entrepris un virage digital depuis 2021. Après avoir digitalisé, dans un premier temps, les décomptes mensuels des Accueillant-e-s en Milieu Familial (AMF) avec l'outil KIBE.rpi, nous avons eu le bonheur d'ouvrir notre portail digital dédié aux familles le 1^{er} février 2022. De la conception à sa mise en production, ce projet long d'une année de travail, permet à notre unité de la Petite enfance de bénéficier d'un outil permettant la gestion digitale complète du vœu de placement d'une famille à l'élaboration du contrat de placement. Aujourd'hui, l'ensemble des parties prenantes : parents, collaborateur-trices de l'unité de la Petite enfance et Directrices des structures travaillent main dans la main avec cet outil informatique.

Au 31 décembre 2022, nous comptabilisions 54 AMF sous contrat.

L'ensemble des tâches administratives sont passablement chronophages (établissement des contrats de travail, demandes d'allocation maternité, demandes d'allocations familiales, indemnisation en cas de maladie ou d'accident, établissement des décomptes aux assurances sociales et à l'impôt à la source).

Coordinatrices

La LAJE prévoit que la surveillance et l'enquête socio-éducative, menant à la délivrance d'une autorisation d'accueil adaptée, soient des tâches effectuées par des coordinatrices dûment formées et œuvrant pour notre réseau. Il s'agit de Mme Chappuis qui s'occupe de la région de Moudon, Lucens et de Mme Forestier qui s'occupe de Payerne et environs.

Ainsi, durant cette année, les coordinatrices ont effectué 11 enquêtes en révision pour des autorisations dont la validité arrivait à échéance et 3 enquêtes pour des engagements de nouvelles AMF dont découlent l'octroi d'autorisations d'accueil provisoires de 18 mois.

Nos coordinatrices sont en contact étroit avec les AMF qui les sollicitent dès qu'une question ou une difficulté dans la prise en charge d'un enfant surgit.

Les coordinatrices interviennent également, de cas en cas, pour conseiller et renseigner les parents et les AMF lors de l'élaboration de la convention de placement qui règle les détails du placement (jours et heures de garde, repas, vacances, etc...) et pour assurer une médiation entre les deux parties en cas de mésentente. Elles assurent les permanences téléphoniques de la Structure au cours desquelles elles reçoivent diverses demandes des parents et des AMF.

Les coordinatrices sont également très impliquées dans la formation des AMF. Elles collaborent avec la CIAFJ (Communauté d'Intérêt pour l'Accueil Familial de Jour) à la mise sur pied des cours de base obligatoires pour les nouvelles AMF ainsi que pour les Rencontres de Soutien Obligatoires (RSO).

L'épanouissement et la formation continue de nos AMF est une des priorités de notre réseau. Cette année, 2 soirées ont été organisées avec une animatrice sur le thème du bricolage. Les AMF ont pu expérimenter dans une ambiance ludique des bricolages avec les coordinatrices. Le but était de faire des bricolages avec des objets de récupération, du quotidien ou de la nature, comme des cailloux. Les AMF sont reparties chacune avec un livret contenant les explications des bricolages expérimentés et d'autres propositions ainsi qu'un sac contenant du matériel afin de pouvoir pratiquer avec les enfants gardés à domicile.

Ce fut deux belles soirées de découvertes, partages et échanges.

Effectif des AMF (Accueillantes en Milieu Familial)

Les AMF nouvellement autorisées sont mises au bénéfice d'une autorisation provisoire d'une durée de 18 mois. Durant cette période, elles doivent suivre le cours de la Communauté d'Intérêt pour l'Accueil Familial de Jour (CIAFJ) « préparation à l'activité d'accueillante en milieu familial ». Cette formation de 24 heures, répartie sur 9 soirées, aborde différent thèmes tels que : rythmes et besoins de l'enfant, prévention des accidents, approche de la maltraitance, valeurs éducatives et modes de vies différents, etc. Cette formation permet aux nouvelles accueillantes de bien appréhender leur rôle et leur place par rapport à l'enfant et à sa famille. En juillet 2022, 3 de nos accueillantes en milieu familial ont obtenu leur diplôme de la CIAFJ. BRAVO à elles!

Dès qu'une AMF a suivi le cours de base, notre coordinatrice la contacte pour faire le point sur les gardes qu'elle a déjà accomplies et, si tout est satisfaisant, elle reçoit alors une autorisation valable pour une durée de 5 ans. Chaque autorisation précise le nombre d'enfants pouvant être accueillis simultanément par l'AMF. Les communes de domicile des accueillantes reçoivent une copie des autorisations.

Communes avec une ou des AMF			
Bussy-sur-Moudon	2	Moudon	9
Chevroux	1	Payerne	17
Corcelles-près-Payerne	6	Trey	2
Grandcour	3	Valbroye	6
Lucens	6	Villarzel	1
Missy	2		

Activités des AMF

Si le nombre d'AMF en activité est stable, comparativement à 2021, le nombre d'heures de garde facturé est en léger recul pour s'élever à 268'941.50 heures.

Atout indéniable de notre réseau, les AMF en activité au sein de notre réseau permettent d'offrir des possibilités de garde pour plus de 400 enfants de notre région!

Finances

Les coûts de fonctionnement totaux s'élèvent pour 2022 à <u>Fr. 2'435'767.25</u> alors que le budget prévoyait un montant de <u>Fr. 2'637'610.00</u>. Le coût de production d'une heure de garde s'établi à Fr. 8.65 contre Fr. 8.72 en 2021.

La bonne gestion des coûts nous permet d'attribuer au fond de réserve un montant de Fr. 3'028.30.

6. Mandat de gestion administratif de l'ARAJ Broye

Conformément aux décisions prises par le Conseil intercommunal, l'ARAS Broye-Vully se charge des tâches administratives dévolues au réseau de l'ARAJ Broye.

Tâches principales

- Calcul et révision du revenu déterminant des parents ;
- Etablissement des contrats de placement ;
- Facturation et encaissement des pensions ;
- Entretiens avec les parents dans le cadre de la gestion du contentieux ;
- Informations aux parents des modifications de tarif;
- Planification et inventaire des besoins informatiques en lien avec les ouvertures de places;
- Tenue de la comptabilité et élaboration des comptes et budgets de l'ARAJ;
- Elaboration du budget avec les structures membres ;
- Examen des comptes des structures membres ;
- Etablissement des statistiques, du rapport d'activité;
- Contacts avec les responsables des structures d'accueil;
- Préparation des séances du CoDir ;
- Contacts avec divers partenaires (autres Réseaux, FAJE, OAJE, etc ...);
- Prise des PV du CoDir ;
- Secrétariat général du CoDir ;
- Préparation des Assemblées Générales ;
- Prise des PV des Assemblées Générales ;
- Développements informatiques.

Coût

Les salaires et diverses prestations fournies par l'ARAS Broye-Vully ont été facturés à l'ARAJ Broye. Ceci représente, pour 2022, un montant de Fr. 597'110.31.

7. Finances



Les commentaires des comptes 2022 détaillent de manière complète les différents éléments résumés ci-dessous :

Administration (gestion de l'ARAS Broye-Vully)

En 2022, les communes ont versé Fr. 0.70 par habitant pour financer les organes de l'ARAS Broye-Vully et la cotisation au Conseil des Régions RAS. Ce chapitre présente un excédent de produit de Fr. 5'967.10, ce montant servira à la création d'un nouveau Fonds de réserve pour l'amélioration de la visibilité de l'ARAS Broye-Vully auprès du public.

Le Centre Social Régional (CSR)

Grâce à une gestion rigoureuse, nous avons terminé l'année 2022 avec un excédent de recettes de Fr. 198'275.03. Les Fonds de Réserve Général, le Fonds de Réserve d'Egalisation des Résultats et Fonds de réserve aménagement locaux CSR étant au maximum. Le montant sera reversé au DGCS conformément aux directives de financement.

Les Agences d'Assurances Sociales (AAS)

Comme indiqué en page 24, les Agences d'Assurances Sociales sont entièrement financées par le Canton. La totalité du budget de fonctionnement octroyé n'a pas été utilisée. Ainsi, cet exercice se solde favorablement par un montant de Fr. 56'875.62 qui nous a permis, avec l'accord du Canton, d'ouvrir un nouveau Fonds de réserve AAS et d'attribuer un montant de Fr. 43'280.00, le solde sera restitué à la DGCS conformément aux directives cantonales.

Structure de coordination de l'Accueil Familial de Jour

Cette tâche assumée pour les communes membres de l'ARAS Broye-Vully et de l'ARAJ Broye est subventionnée par l'ARAJ. Voir le détail au chapitre 5 ci-dessus.

Capital de l'ARAS Broye-Vully

Le capital de l'ARAS Broye-Vully reste inchangé et s'élève donc, au 31.12.2022, à Fr. 128'864.21.

Merci à toutes les personnes qui ont collaboré à la rédaction de ce rapport de gestion 2022.

Sonia Costas Renz

Directrice

8. Lexique des abréviations utiles



Α		BF
AA	Autorité d'application	
AAS	Agence d'assurances sociales	٦
ACCENT	Accompagnement en entreprise	
AD	Collaborateur administratif du CSR	
AELE	Association européenne de libre-échange	
AEMO	Action éducative en milieu ouvert (mineurs)	
AFEAS	Association fribourgeoise des employés en assurances sociales	
Al	Assurance invalidité	
AFJ	Accueil familial de jour	
AMF	Accueillante en milieu familial	
APG	Allocations pour perte de gain	
APSO	Appui social	
ARAJ	Association du réseau d'accueil de jour	
ARAS	Association régionale d'action sociale	
ARTIAS	Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale	
AS	Assistant(e) social(e)	
ASPAS	Association suisse des professionnels de l'Action Sociale	
ASV	Aide sociale vaudoise	
AVS	Assurance-vieillesse et survivants	
В		
BAP	Bâtiment administratif de la Pontaise	
BRAPA	Bureau de recouvrement et d'avance de pensions alimentaires du DGCS, DSAS	_
С		
CC	Cellule de conformité	
CCAVS	Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS	_
CFC	Certificat de capacités fédéral	
CH	Contrôle des habitants	_
CMS	Centre médico-social	_
CRD	Centre régional de décision PC Famille	
CSP	Centre social protestant	_
CSIR	Centre social d'intégration des réfugiés (ex-AVIRE)	_
CSR	Centre social régional	_
D		
DCPL	RI - Données complémentaires (statistiques)	_
DGCS	Direction Générale de la Cohésion Sociale	_
DGEJ	Direction Générale de l'enfance et de la jeunesse	_
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale	

E	
EPER	Entraide protestante suisse
EPT	Equivalent plein temps
EVAM	Etablissement vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile
F	Etablissement vaddolise pour racodeli des requerants à asire
FORJAD	Formation pour jeune adulte en difficulté (18-25 ans)
FORMAD	Formation pour majeur en difficulté (+ de 25 ans)
FVA	Fondation vaudoise contre l'alcoolisme
FVP	Fondation vaudoise de probation (ex-SVP)
G	Toridation valuation (ex evi)
GD	Gestionnaire de dossiers
GRAAP	Groupement romand d'accueil et d'action psychiatrique
H	Group Strictle Formand & decedent of a dealert polysmant indus
HETSL	Haute école de travail social et de la santé Lausanne
1	The state of the s
IJ	Indemnité journalière
IPT	Intégration pour tous
J	
JAD	Jeune adulte en difficulté
JDP	Justice de paix
L	
LAA	Loi fédérale sur l'assurance accidents
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LAI	Loi fédérale sur l'assurance invalidité
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance-maladie
LAPRAMS	Loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise, entrée en vigueur le 01.01. 2006
LavLAMal	Loi d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie
LAVI	Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions
LEmp	Loi sur l'emploi, entrée en vigueur le 01.01.2006
LPJ	Loi sur la protection de la jeunesse
LPAS	Loi vaudoise sur la prévoyance et l'aide sociales
М	
MAORI	Progiciel relatif à l'organisation de la gestion informatique du RI dès juin 2021
MIS	Mesure d'insertion sociale
0	
OAI	Office de l'assurance invalidité du canton de Vaud
OAJE	Office de l'Accueil de jour des Enfants
OCBE	Office cantonal des bourses d'étude
OP	Office des poursuites
ORP	Office régional de placement
OSEO	Œuvre suisse d'entraide ouvrière
OVAM	Office cantonal de contrôle de l'assurance-maladie et accidents

Р	
PC AVS/AI	Prestations complémentaires assurance-vieillesse, survivants et invalidité
PCFamille	Prestations complémentaires pour la famille
PCG AVS/AI	Prestations complémentaires pour frais de guérison assurance-vieillesse, survivants et invalidité
PROCAP	Association engagée pour les personnes avec un handicap
PROGRES	Progiciel relatif à l'organisation de la gestion informatique du RI jusqu'à mai 2021
R	
RAAS	Règlement sur les agences d'assurances sociales
RAS	Régionalisation de l'action sociale
RH	Ressources humaines
RI	Revenu d'insertion
RLASV	Règlement d'application de la LASV
RMR	Revenu minimum de réinsertion
S	
SCTP	Service des curatelles et tutelles professionnelles
SSP	Service de la santé publique
SUVA	Caisse nationale suisse d'accidents
T	
T1	Mesure de Transition 1 destinée aux jeunes dès la fin de l'école obligatoire
TA	Tribunal administratif
TC	Tribunal cantonal
TF	Tribunal fédéral
U	
UAT	Unité d'accueil temporaire
UC	Unité Commune CSR - ORP

9. Organigramme de l'ARAS BROYE-VULLY 2022

